

Démarche	: PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans (Article L. 423-22 du CESEDA) - Première demande (dans l'année de la majorité)
Organisme	: Bureau du droit au séjour

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire s'adresse aux personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans, qui souhaitent solliciter un titre de séjour sur le fondement de l'article L. 423-22 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile).

IMPORTANT : Vous devez avoir un document justificatif de placement pour déposer une demande sur ce formulaire, sous peine d'un rejet automatique de votre demande.

Pour demander un titre de séjour sur le fondement de l'article L. 423-22 du CESEDA (mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans) via ce formulaire, vous devez :

- Faire la demande dans l'année de votre majorité (à compter de vos 18 ans jusqu'à la veille de vos 19 ans) ;
- Suivre une formation professionnelle ;
- Ne pas vivre en état de polygamie ;
- Justifier du caractère réel et sérieux du suivi de votre formation ;
- Démontrer la nature de vos liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine (tout document probant y compris actes de décès des parents, perte de l'autorité parentale des parents, etc.) ;
- Fournir l'avis de la structure d'accueil justifiant votre insertion dans la société française.

--
ATTENTION : Un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées.

La production de faux documents entraînera le rejet d'office du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Choix de votre arrondissement de résidence - Retrouvez la liste des communes par arrondissement

<https://www.insee.fr/fr/information/4316069>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrondissement du HAVRE

Arrondissements de ROUEN et de DIEPPE

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site [demarches-simplifiees.fr](https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager) : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour plus d'informations sur l'immigration en Seine-Maritime, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>), onglet "Étrangers : documents, informations et contact"

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de la réglementation

Ce formulaire s'adresse aux personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans, qui souhaitent solliciter un titre de séjour sur le fondement de l'article L313-11 2° bis (Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.) avant 16 ans) du C.E.S.E.D.A. (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile).

IMPORTANT : Vous devez avoir un document justificatif de placement pour déposer une demande sur ce formulaire, sous peine d'un rejet automatique de votre demande.

Pour demander un titre de séjour sur le fondement de l'article L313-11 2° bis du CESEDA (mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans) via ce formulaire, vous devez :

- Faire la demande dans l'année de votre majorité (à compter de vos 18 ans jusqu'à la veille de vos 19 ans) ;
- Suivre une formation professionnelle ;
- Ne pas vivre en état de polygamie ;
- Justifier du caractère réel et sérieux du suivi de votre formation ;
- Démontrer la nature de vos liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine (tout document probant y compris actes de décès des parents, perte de l'autorité parentale des parents, etc.) ;
- Fournir l'avis de la structure d'accueil justifiant votre insertion dans la société française.

--
ATTENTION : Un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées.

La production de faux documents entraînera le rejet d'office du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par le Conseil départemental par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

Pièces justificatives

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide
Il est important de noter que le bouton "ajouter un élément", qui apparaît à certains endroits du formulaire, vous permet d'ajouter autant d'informations et de pièces justificatives que vous le souhaitez dans la rubrique concernée.

Pour les documents établis en langue étrangère, joindre la traduction effectuée par un traducteur assermenté.

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sans demande expresse de l'administration.

Lors de votre rendez vous, vous devrez présenter les originaux des justificatifs.

ETAT-CIVIL

Votre genre

Mme

M.

NOM

Votre NOM doit être inscrit en MAJUSCULES

NOM de jeune fille

Le cas échéant

Prénom

Votre Prénom doit être inscrit en Minuscules (avec la 1ère lettre en majuscule)

Date de naissance

Situation matrimoniale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Célibataire

Concubinage

Marié(e)

PACS

Divorcé (e)

Veuf (ve)

Je certifie ne pas vivre en état de polygamie sur le territoire français

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide

Lieu de naissance

Ville dans laquelle vous êtes né(e)

Pays de naissance

Pays dans lequel vous êtes né(e)

Nationalité

Pays dont vous êtes le ressortissant

Adresse

Lieu où vous résidez actuellement

Courriel

Numéro de téléphone portable

Ce numéro sera notamment celui utilisé, le cas échéant, pour vous informer (par sms) de la disponibilité de votre titre de séjour en préfecture

JUSTIFICATIF D'IDENTITE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photo d'identité récente

Format 35mm x 45mm, couleur tête nue, de face et sur fond clair

Justificatif d'état-civil et de nationalité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Passeport ou autre justificatif

Passeport en cours de validité ou autre justificatif de nationalité avec photo (exemples : attestation consulaire ou carte d'identité).

Dans le cas où vous n'auriez aucun de ces documents, vous devez produire au moins deux des justificatifs suivants : carte militaire ou document attestant de l'accomplissement des obligations militaires ; carte d'électeur ; certificat de nationalité ; document attestant de l'appartenance à la fonction publique dans le pays d'origine ; document attestant de l'exercice d'un mandat électif dans le pays d'origine ; titre d'identité ancien (même périmé).

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez ici expliquer rapidement la nature de la pièce fournie. Exemple : passeport page 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide

Passeport en cours de validité ou autre justificatif de nationalité avec photo (exemples : attestation consulaire ou carte d'identité).

Dans le cas où vous n'auriez aucun de ces documents, vous devez produire au moins deux des justificatifs suivants : carte militaire ou document attestant de l'accomplissement des obligations militaires ; carte d'électeur ; certificat de nationalité ; document attestant de l'appartenance à la fonction publique dans le pays d'origine ; document attestant de l'exercice d'un mandat électif dans le pays d'origine ; titre d'identité ancien (même périmé).

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez ici expliquer rapidement la nature de la pièce fournie. Exemple : passeport page 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Passeport ou autre justificatif

Passeport en cours de validité ou autre justificatif de nationalité avec photo (exemples : attestation consulaire ou carte d'identité).

Dans le cas où vous n'auriez aucun de ces documents, vous devez produire au moins deux des justificatifs suivants : carte militaire ou document attestant de l'accomplissement des obligations militaires ; carte d'électeur ; certificat de nationalité ; document attestant de l'appartenance à la fonction publique dans le pays d'origine ; document attestant de l'exercice d'un mandat électif dans le pays d'origine ; titre d'identité ancien (même périmé).

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez ici expliquer rapidement la nature de la pièce fournie. Exemple : passeport page 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Acte de naissance

Copie intégrale d'acte de naissance (traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français)

ENTRÉE EN FRANCE

Date d'entrée en France

Date à laquelle vous êtes entré(e) en France

Type d'entrée en France

Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France, si vous êtes dispensé de visa ou si vous êtes entré(e) sans visa.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Visa court séjour

Visa long séjour

Autre visa

Dispensé de visa

Sans visa (entrée irrégulière)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le cas échéant : copie du visa d'entrée en France

HISTORIQUE ADMINISTRATIF

Numéro AGDREF

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour. Il commence généralement par le numéro de département ou par 991 si vous êtes arrivé avec un visa de long valant titre de séjour (VLS-TS) si vous avez validé votre VLS-TS en ligne, le n° AGDREF correspondant à votre identifiant est indiqué sur la validation de votre visa. Si vous êtes entré en France de manière régulière, sans visa, indiquez "0"

Avez-vous une demande d'asile en cours ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français ?

Si vous avez déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, vous ne pouvez déposer une nouvelle demande qu'en cas d'élément nouveau et significatif.

En l'absence de tels éléments, votre demande fera nécessairement l'objet d'un refus.

Si vous avez fait l'objet d'une interdiction de retour encore en vigueur, votre demande sera systématiquement refusée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une condamnation pénale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

DOMICILIATION

VOUS OCCUPEZ VOTRE LOGEMENT PERSONNEL

Vous devez fournir un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite émanant d'une agence ou d'un organisme de logement, bail de moins de six mois).

Les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées, ni les quittances de loyer à souche.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Exemples : Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite émanant d'une agence ou d'un organisme de logement, bail de moins de six mois.

Les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées, ni les quittances de loyer à souche.

VOUS ÊTES HEBERGE PAR UN TIERS

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- une attestation d'hébergement ;
- la pièce d'identité ou titre de séjour de l'hébergeant recto/verso;
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 6 mois.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide sociale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation d'hébergement de moins de 6 mois

Vous pouvez compléter une attestation d'hébergement à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement>

Vous devrez ensuite imprimer cette attestation, la faire signer par l'hébergeant, la scanner et la joindre dans cette rubrique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Recto de la carte nationale d'identité ou le titre de séjour de l'hébergeant

Vous devez fournir, le recto de la pièce d'identité ou titre de séjour de l'hébergeant.

ATTENTION : le titre de séjour de l'hébergeant doit être en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Verso de la carte nationale d'identité ou le titre de séjour de l'hébergeant

Vous devez fournir, le verso de la pièce d'identité ou titre de séjour de l'hébergeant.

ATTENTION : le titre de séjour de l'hébergeant doit être en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 6 mois

Justificatifs acceptés : Facture d'électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite émanant d'une agence ou d'un organisme de logement, bail de moins de six mois.

VOUS ÊTES HEBERGE A L'HÔTEL

Si vous êtes hébergé à l'hôtel, vous devez fournir :

- une attestation datée et signée de l'hôtelier ;
- la facture du dernier mois passé à l'hôtel de moins de 6 mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation datée et signée de l'hôtelier de moins de 6 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Facture du dernier mois

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Demande écrite de régularisation au titre de l'article L313-11 2° bis du CESEDA (Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans)

La demande de régularisation doit être écrite et signée, en expliquant à l'administration pourquoi vous sollicitez un titre de séjour

Je certifie avoir compris que ma demande est fondée sur l'article L313-11 2° bis du CESEDA, et entraînera la délivrance du récépissé correspondant (ouvrant droit au travail)

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

PRISE EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

- Renouvellement : copie recto/ verso de votre titre de séjour actuel

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME : Demande de titre de séjour - Mineur placé auprès de l'aide

- 1ère demande de renouvellement : le contrat d'intégration républicaine et les attestations de suivi des formations remis par l' O.F.F.I.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de placement à l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans

Décision judiciaire ou, en cas de placement volontaire, décision cosignée des services départementaux et des titulaires de l'autorité parentale.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société française

Foyer ou famille d'accueil

FORMATION

Justificatifs du suivi d'une formation professionnelle

Documents à produire :

- Inscription dans un établissement scolaire ;
- Attestation d'assiduité du responsable du centre de formation ;
- Évaluations (relevés de notes, bilan de stage, attestations des professeurs, etc.) ;
- Le cas échéant, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Inscription dans un établissement de formation

L'inscription doit être pour l'année scolaire en cours au moment du dépôt de la demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'assiduité

Attestation précisant si la formation est suivie avec assiduité et sérieux.

Evaluations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Exemple : relevé de notes du 1er trimestre 2020

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Exemple : relevé de notes du 1er trimestre 2020

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Exemple : relevé de notes du 1er trimestre 2020

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le cas échéant, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Cette pièce n'est à fournir que si vous êtes en formation en alternance

LIENS FAMILIAUX DANS LE PAYS D'ORIGINE

Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Piece justificative

ATTENTION : A défaut de la production d'un document probant justifiant de la nature de vos liens familiaux dans votre pays d'origine, vous pouvez joindre à la place une attestation sur l'honneur, datée et signée. La valeur probante de cette attestation est faible dans le cadre de l'instruction de votre demande, mais elle vous permettra de tout de même déposer votre demande si vous ne disposez d'aucun autre élément.

Vous pouvez compléter une attestation sur l'honneur à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez présenter ici rapidement la nature de la pièce fournie.

Exemple : acte de décès de X ; attestation sur l'honneur ; etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Piece justificative

ATTENTION : A défaut de la production d'un document probant justifiant de la nature de vos liens familiaux dans votre pays d'origine, vous pouvez joindre à la place une attestation sur l'honneur, datée et signée. La valeur probante de cette attestation est faible dans le cadre de l'instruction de votre demande, mais elle vous permettra de tout de même déposer votre demande si vous ne disposez d'aucun autre élément.

Vous pouvez compléter une attestation sur l'honneur à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez présenter ici rapidement la nature de la pièce fournie.

Exemple : acte de décès de X ; attestation sur l'honneur ; etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Piece justificative

ATTENTION : A défaut de la production d'un document probant justifiant de la nature de vos liens familiaux dans votre pays d'origine, vous pouvez joindre à la place une attestation sur l'honneur, datée et signée. La valeur probante de cette attestation est faible dans le cadre de l'instruction de votre demande, mais elle vous permettra de tout de même déposer votre demande si vous ne disposez d'aucun autre élément.

Vous pouvez compléter une attestation sur l'honneur à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>

Description de la pièce justificative fournie

Vous devez présenter ici rapidement la nature de la pièce fournie.

Exemple : acte de décès de X ; attestation sur l'honneur ; etc.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Vous pouvez présenter ici la pièce justificative complémentaire que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Vous pouvez présenter ici la pièce justificative complémentaire que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative

Description de la pièce justificative fournie

Vous pouvez présenter ici la pièce justificative complémentaire que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration.

Eléments complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration

Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes

Cochez la mention applicable

Oui

Non